



L'essentiel du conseil communautaire

09/07/2024

Salle polyvalente - Les Cars

Finances - Nouveau Zonage France Ruralités Revitalisation (ZFRR) – Exonérations fiscales : dans le cadre de ce nouveau zonage (concernant l'ensemble des communes du territoire) qui remplace les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), les communes et/ou la Communauté de communes peuvent délibérer pour exonérer certaines entreprises de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Pour rappel en 2024, le montant de fiscalité non prélevée par ces exonérations est estimé à 25 658 € (3 170 € au titre de la TFPB et 22 488 € au titre de la CFE).

Effacement de dettes : les poursuites contentieuses exercées contre les redevables sur les exercices 2014 à 2022 (remboursement prêt de livres et redevance d'enlèvement des ordures ménagères) n'ont pas permis le recouvrement des créances concernées. La trésorerie propose l'effacement de dettes d'un montant de 1 515,44 € sur le budget principal et de 26 919,80 € sur le budget « Ordures ménagères ».

Ressources humaines

Mise en place d'une charte informatique : dans le cadre de la mise en application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), la mise en place d'une charte informatique est proposée. Elle définit les bonnes pratiques par les agents et les élus de la Communauté de communes afin de limiter les risques liés à l'usage du système d'information et de communication de la collectivité.

Création d'un emploi permanent de chef de projet économie et « Petites Villes de Demain » : il a été proposé de créer un emploi permanent de chef de projet Économie et « Petites Villes de Demain », à temps complet afin de mettre en œuvre la politique de développement économique de la Communauté de communes et le programme PVD.

Mise à jour de l'organigramme : un recrutement, pour le remplacement de la coordinatrice du service « gestion et prévention des déchets » est en cours en tant que responsable d'un service « Déchets » réorganisé (4 agents de collecte, 1 assistante administrative et 1 agent en charge de la facturation et de la comptabilité).

Urbanisme - Révisions allégées n°1 des PLUi : de nouveaux projets d'équipements d'intérêt collectif et services publics ont été portés à la connaissance de la Communauté de communes après l'entrée en vigueur des révisions allégées prescrites en avril 2023. Ces projets nécessitent ponctuellement l'adaptation du zonage des PLUi et doivent donc être intégrés à leur révision allégée.

Développement économique- Refonte des aides économiques : une analyse des dispositifs intercommunaux d'aides aux entreprises a été engagée. Depuis 2019, c'est en moyenne plus de 50 000 € par an que la collectivité investit dans ses entreprises. Une trentaine d'entreprises a pu en bénéficier (hors dispositif exceptionnel en période COVID). À l'issue de ce travail, des propositions permettant d'accompagner plus efficacement les entreprises ont été identifiés. La volonté est de prioriser le soutien à l'implantation et au développement du tissu des petites entreprises et des commerces de

proximité.

Ainsi, il a été proposé :

- Un ajustement du dispositif d'accompagnement à l'immobilier d'entreprise commun Communauté de communes/Département
- La mise en place d'un nouveau Fonds de Soutien à l'Immobilier d'Entreprise (en remplacement du FSEL), propre à la Communauté de communes, à destination des commerces de centre-bourg et des autres activités
- La mise en place d'un fond de concours de la Communauté de communes pour les communes qui porte un projet immobilier de commerce en centre bourg.

Le Président rappelle que la Communauté de communes sera la première en Haute-Vienne à proposer un soutien complet à l'économie locale de ce type.

Développement touristique - Bilan taxe de séjour 2023 et modification des conditions de reversement de la taxe de séjour

Montant perçu au titre de 2023 de 25 068,94 € dont 13 500,95 € plateformes de réservations (Air Bnb, Abritel, gîtes de France, Booking, Le bon coin...) et 11 567,99 € locations directes.

Conformément à l'article L. 133 7 du Code du tourisme, cette taxe de séjour doit être reversée à l'Office de Tourisme Intercommunal du fait de son statut d'EPIC. L'Office de Tourisme a élaboré pour 2024 un programme d'actions pour l'utilisation de la taxe de séjour.

- Actions mutualisées avec la SPL Terre de Limousin d'après le plan marketing 2024 : *accueil d'influenceurs et presse, 3 reportages réalisés sur le territoire, travail en directions des hébergeurs, cartographie, création de séjours, éditions...*
- Actions d'animations : *programme d'actions culturelles pour les habitants et les touristes : valorisation des producteurs locaux, du patrimoine bâti, du patrimoine naturel.*

Suite à cette première année de perception de la taxe de séjour, il a été proposé d'avancer la période de déclaration et de reversement au 31 janvier de l'année N+1 permettant ainsi faciliter la perception de cette taxe et de mieux caler les budgets de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme.

Compte rendu des commissions thématiques (réservé aux élus)

Retrouvez sur l'extranet les comptes rendus des commissions

Transition Écologique et Énergétique réunie le 12 juin 2024 et Culture réunie le 25 juin 2024.

Questions et informations diverses

Information sur les délégations du Président :

- Arrêté portant renonciation au transfert de pouvoir de police de la publicité en date du 22 mai 2024
- Décision, en date du 3 juillet 2024, relative à la signature d'un contrat de prêt de 150 000 € pour l'acquisition d'un terrain au lieu-dit Betour, Commune de Janailhac auprès de la Caisse d'Épargne

Point Étude Transfert de compétences eau potable et assainissement collectif : Le Président rappelle que c'est un transfert obligatoire et que la Communauté de communes doit s'y préparer. La phase de collecte des données s'achève. C'est une phase primordiale qui permettra de préparer ensemble ce transfert dans les meilleures conditions. Il engage les communes qui ne l'ont pas encore fait à collaborer avec le bureau d'études, avec, si besoin, l'appui des services de la collectivité.

Le Conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité sur l'ensemble des propositions faites à l'assemblée.